

**AVIS PUBLIC**

---

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné par la soussignée, Secrétaire de l'arrondissement d'Outremont :

- 1° que l'arrondissement doit statuer sur une demande de dérogation mineure reçue par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine de l'arrondissement visant l'immeuble situé au **754, avenue Hartland** et portant sur l'objet suivant :
  - Autoriser l'agrandissement du bâtiment avec une marge latérale minimale de 0,27 mètre plutôt que 1.98 mètres et ce, malgré l'article 7.1 et la grille des usages et des normes de la zone RA-26 du *Règlement de zonage* (1177);
- 2° que le conseil d'arrondissement statuera sur cette demande de dérogation mineure au cours de sa séance ordinaire devant se tenir à **19 h le lundi, 7 octobre 2019** à la salle du conseil de l'arrondissement située au 530, avenue Davaar à Outremont;
- 3° qu'à cette occasion, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil sur cette demande;
- 4° que dans l'éventualité où le conseil déciderait d'accorder la demande de dérogation mineure mentionnée ci-dessus, celle-ci sera réputée conforme aux dispositions du *Règlement de zonage* (1177) de l'arrondissement.

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous adresser à la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine au 514 495-6234.

Montréal, le 20 septembre 2019

La Secrétaire de l'arrondissement,

Julie Desjardins, avocate

